

TRAVAILLEUR AVISÉ, TRAVAILLEUR EN SANTÉ

Mise à jour - Ressources pour les enseignants 2014-2015

Nouvelles

Le système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario a changé

La responsabilité de la prévention en matière de santé et de sécurité au travail a été transférée de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSSPAT) au ministère du Travail.

Sous la direction du directeur général de la prévention de l'Ontario, George Gritziotis, une nouvelle stratégie de prévention des blessures a été lancée, ainsi que d'autres initiatives, qui mettent notamment l'accent sur les jeunes travailleurs.

Nous continuons d'aider les enseignantes et enseignants à offrir la formation en matière de sécurité

- Le ministère du Travail poursuit son partenariat avec le ministère de l'Éducation et le secteur de l'éducation, dont des associations entre des matières enseignées et la série de ressources en classe et d'autres documents de soutien Travailleur avisé, travailleur en santé!
- Le bulletin électronique Travailleur avisé, travailleur en santé! à l'attention des enseignants contient des renseignements utiles. L'abonnement est gratuit.

Abonnez-vous sur le site Web du [Ministère du Travail, rubrique Alertes par courriel](#)

Addendum à la série de ressources Travailleur avisé, travailleur en santé!

Dans le présent addendum à la série de ressources Travailleur avisé, travailleur en santé! pour faciliter l'enseignement de la sécurité des élèves, vous trouverez :

- des vidéos,
- des outils d'apprentissage interactifs,
- des feuilles-conseils, des affiches et autres ressources utiles gratuites

NOUVELLE AFFICHE POUR LE LIEU DE TRAVAIL

Repérez les anciens numéros du bulletin [Travailleur avisé, travailleur en santé!](#) à l'intention des enseignants en allant sur le site Web.

Pour en imprimer une pour la classe aller sur le site du [Ministère du Travail](#) rubrique : Santé et sécurité au travail : la prévention commence ici

Affiche sur la Santé et Sécurité au Travail



L'affiche résume les droits et responsabilités des travailleurs en matière de santé et de sécurité et les responsabilités de l'employeur. Elle est offerte en français, en anglais ainsi que dans 15 autres langues. Depuis le 1er octobre 2012, l'affiche doit être placée bien

CONCOURS DE VIDÉOS SUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Le concours annuel de vidéos du ministère du Travail encourage les élèves à créer des vidéos sur l'importance de la sécurité au travail ou sur le droit d'être rémunéré équitablement pour un travail. Nous vous invitons à donner comme devoir la conception d'une vidéo ou à encourager des étudiants à participer au concours. Les prix sont remis aux étudiants gagnants ET à leur école.

Renseignements et vidéos gagnantes précédentes: aller sur le site Web du [Ministère du Travail, rubrique : Concours de vidéos étudiantes](#)

RESSOURCES PRÊTES À ÊTRE UTILISÉES EN CLASSE

REPÉRER LES DANGERS : activités interactives sur le Web liées à la santé et à la sécurité.

Le ministère du Travail offre CINQ outils pour la santé et la sécurité au travail qui montrent comment repérer les dangers dans diverses situations de travail, notamment les dangers de chute dans les établissements de santé, les chantiers miniers, les chantiers de construction et les cuisines industrielles ainsi que les douleurs et blessures au travail (ergonomie).

Allez sur le site Web du [Ministère du Travail, rubrique Outils pour la santé et la sécurité au travail](#)

ÊTES-VOUS RÉMUNÉRÉ(E) ÉQUITABLEMENT? Vidéos et études de cas

Les normes d'emploi, des renseignements sur le salaire adéquat, les congés et d'autres aspects semblables sont des points que les élèves doivent connaître. Les ressources ci-dessous ont été choisies pour aider les enseignants à faire des activités faciles sur ces aspects. Dans la vidéo d'animation de deux minutes et demie « Retenues illégales sur le salaire », vos élèves apprendront ce qui peut être déduit de leur salaire. Allez sur le site du [Ministère du Travail rubrique Retenues illégales sur salaire](#).

Le ministère du Travail a conçu six outils liés aux normes d'emploi afin d'aider les travailleurs et les employeurs à comprendre leurs droits et obligations prévus par la *Loi sur les normes d'emploi*. Ces outils portent sur: le calcul du salaire pour jour férié, les heures de travail, le licenciement, la cessation d'emploi, la vérification des règles spéciales et la conformité aux normes d'emploi. Trois études de cas à utiliser en salle de classe ont également été préparées. Sur le site Web *Travailleur avisé, travailleur en santé!*, vous trouverez un guide à l'intention des enseignants comprenant les réponses et un document destiné aux élèves.

Consultez la section «Nouveau défi en matière de normes d'emploi» sur le site Web [Travailleur avisé, travailleur en santé!](#)

Nouvelle formation élémentaire de sensibilisation à la santé et la sécurité du ministère du Travail

Ontario a pris un nouveau règlement en matière de formation pour assurer la sécurité des travailleurs dans leur lieu de travail. Le règlement intitulé Sensibilisation à la santé et la sécurité au travail et formation a été conçu pour prévenir les incidents et blessures au travail en sensibilisant tous les travailleurs et les superviseurs à leurs droits et responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail.



Le règlement entrera en vigueur le 1er juillet 2014 et rendra obligatoire la formation élémentaire pour tous les travailleurs et superviseurs qui sont régis par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Le ministère du Travail a mis au point deux programmes de formation, un pour les travailleurs et un pour les superviseurs, comme ressource de formation pour les employeurs.

L'ensemble des programmes de formation comprend un NOUVEL outil d'apprentissage en ligne en français et en anglais. De plus, des guides pour les travailleurs et superviseurs sont offerts en neuf langues, ainsi que des guides connexes pour les employeurs.

Le personnel enseignant devrait songer à utiliser ces ressources dans ses salles de classe pour compléter le curriculum en matière de sécurité et les activités de préparation au placement dont il se sert déjà comme les ressources de Travailleur avisé! Travailleur en santé!, Passeport-sécurité, des conférenciers, etc. Les participants ne devraient pas prendre plus d'une heure à terminer le module. Une fois terminé, les participants reçoivent un certificat comme preuve d'achèvement. Le certificat peut être inclus dans le dossier de l'élève et annexé à des demandes d'emploi. Le certificat est valide pour toute la carrière du participant.

Pour accéder à l'outil d'apprentissage et aux guides gratuits: allez sur le site [Web du Ministère du Travail, rubrique Formation élémentaire de sensibilisation à la santé et la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs](#).

Remarque : Une version « 101 » du programme d'apprentissage électronique pour les travailleurs sera disponible durant l'année scolaire 2014-2015 pour soutenir une plus grande variété de styles d'apprentissage.

VIDÉOS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le ministère du Travail produit des vidéos sur des sujets d'actualité liés aux milieux de travail. Elles sont gratuites et peuvent être visionnées en ligne ou téléchargées et utilisées en classe. Elles appuient l'apprentissage en matière de santé et de sécurité dans de nombreux domaines d'intérêt du programme de la Majeure Haute Spécialisation, dans le programme d'éducation coopérative, dans les cours de formation technique et dans d'autres cours. Les vidéos mettent en vedette des inspecteurs et des experts du Ministère du Travail qui traitent de questions liées aux milieux de travail et expliquent ce qu'ils cherchent lorsqu'ils font une inspection.

Présentez les vidéos en classe et discutez-en ou donnez comme devoir aux élèves le visionnement de celles-ci, puis la présentation d'observations en classe. Les vidéos sont disponibles sur le site Web du [Ministère du Travail](#).

Vidéos sur la santé et la sécurité:

- Ateliers de réparations de carrosseries d'automobile
- Manipulation des clients dans le secteur des soins de santé
- Sécurité de la plongée à des fins commerciales
- Superviseurs des chantiers de construction
- Danger de chute dans les constructions résidentielles basses
- Inspections agricoles et protocoles de biosécurité
- Sécurité des chariots élévateurs
- Stress dû à la chaleur
- Prévention et lutte contre les infections dans les lieux de travail de la santé
- Sécurité des laboratoires et ateliers dans les écoles
- Sécurité des plateformes de chargement
- Manutention manuelle des matériaux : lieux de travail industriels
- Manutention manuelle des matériaux : chantier de construction
- Équipement mobile dans les mines souterraines
- Sécurité des travailleurs dans les serres de l'Ontario
- Sécurité des échafaudages volants (lavage de vitres)
- Sécurité des grues à tour
- Contrôle de la circulation durant les travaux de construction routière
- Sécurité des travaux de tranchée et d'excavation
- Violence et harcèlement au travail

Vidéos sur les normes d'emploi pouvant être présentées aux élèves:

- Connaissez vos droits

- Dépôt d'une plainte
- Retenues illégales sur le salaire

VIDÉOS SUPPLÉMENTAIRES

Les enseignantes et enseignants des programmes d'éducation coopérative ont demandé de nouvelles vidéos gratuites afin de les utiliser pour encourager la discussion en classe ainsi que pour sensibiliser et former les employés sur les lieux de travail. Voici quelques idées.

Safety Eyewear (anglais seulement)

Vidéo humoristique convenant très bien pour entamer une discussion. Aller sur le site Web [Job Safety](#) (dans la colonne de droite), ou sur [You Tube](#).

Vidéos de NAPO

La série de 12 vidéos de Napo est produite en Europe. Les vidéos attirent tous les publics parce qu'elles ne portent pas sur une question technique ou réglementaire, mais plutôt sur la prise de décisions positives et sécuritaires.

Les vidéos de Napo sont produites par infographie. On y retrouve des personnages au travail confrontés à des questions de sécurité. Le personnage principal, Napo, et son compagnon s'expriment dans un langage non verbal convenant à plusieurs styles d'apprentissage et à des élèves qui parlent anglais ou français. Leurs histoires ont une valeur éducative. Elles suscitent des questions et des débats sur des aspects particuliers de la sécurité au travail.

Parfois, elles donnent des solutions pratiques ou y mènent. Elles combinent éducation, neutralité culturelle et humour dans un style unique. Napo est un personnage sympathique mais insouciant. Le langage universel des vidéos les rendent accessibles à tous. Vous pouvez visionner toute une vidéo ou télécharger et présenter uniquement une scène indépendamment des autres pour des leçons courtes. Vous pouvez donc choisir les sujets à aborder avec vos élèves. Téléchargement gratuit à sur le site [Web Napo Film](#).

Rod Stickman, nouveau porte-parole vedette de la sécurité au travail (de la côte Est du Canada)

Une nouvelle série sur la sécurité au travail aborde de manière pratique certaines questions essentielles de santé et de sécurité au travail par l'intermédiaire d'un personnage singulier que l'on trouve sur les panneaux de sécurité partout dans le monde. Personnage animé en deux dimensions, «Rod Stickman» est le porte-parole de la sécurité au travail. Il offre aux employés et aux employeurs des conseils sur une foule

de questions, y compris les foulures, les fractures, le retour au travail, l'amélioration des communications sur la sécurité au travail, la façon d'éviter les chutes et le travail en hauteur.

Téléchargement gratuit sur le site WorkplaceNL (anglais seulement)

VIDÉOS : Comment trouver vos ressources favorites:

Annonces télévisées de la CSPAAT encore sur You Tube

Certains d'entre vous ont indiqué qu'ils aimeraient faire visionner des anciennes annonces télévisées de la CSPAAT dans les salles de classe. Une série de ces annonces est accessible par le biais du lien ci-dessous. Vous pouvez aussi aller sur le site de la chaîne You Tube et entrer les paramètres de recherche «[WSIB TV ads](#)».

Vidéos d'étudiants – Courtes vidéos parfaites pour entamer la discussion (en anglais seulement):

[Concours vidéo 2012-2013 It's Your Job/C'est votre travail:](#)

[Concours vidéo étudiant 2012 de WorkSafeBC : les gagnants \(de la 8^e à la 10^e année\) – École secondaire Port Moody \(1 min 28 s\)](#)

[Concours vidéo étudiant 2012 de WorkSafeBC: les finalistes \(de la 8^e à la 10^e année\) – École secondaire Lord Byng \(0 min 53 s\)](#)

7 choses que tu dois savoir (CSPAAT de l'Ontario)

Cette vidéo est offerte en trois parties. **NOTE:** d'autres documents sur la page, y compris les affiches, ne sont plus offerts. Le site Web pourrait ne plus être disponible. Si vous voulez continuer d'utiliser ces vidéos, envisagez de les télécharger sur votre ordinateur.

Work Safe BC: Lost Youth (en anglais seulement)

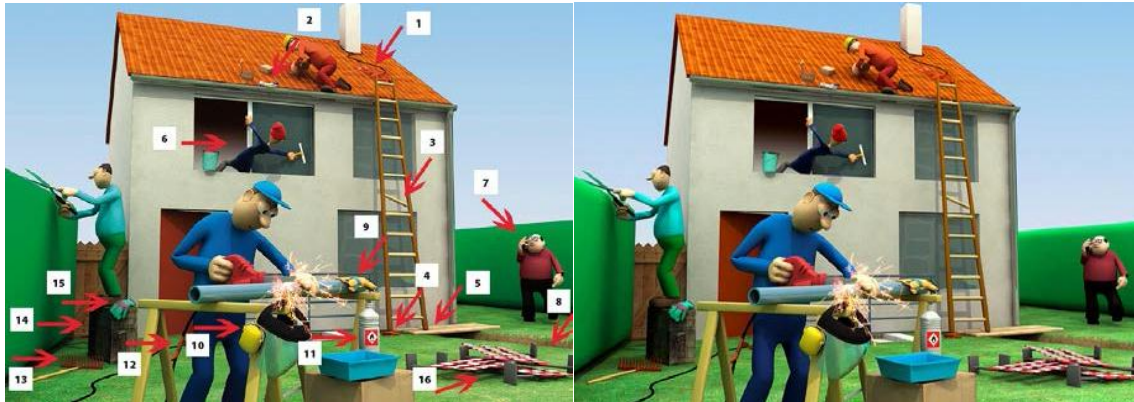
Version complète: allez sur le site [Work Safe BC](#)

Version modifiée: allez sur le site [Work Safe BC](#)

Histoires individuelles (en anglais seulement) :

- [Nick \(parc à bois débités – s'est fracturé la colonne vertébrale\)](#)
- [Jennifer \(pizzeria – a perdu trois doigts\)](#)
- [John \(a été frappé par un chariot élévateur et s'est fracturé la colonne vertébrale\)](#)

Napo et la chasse aux dangers



L'affiche de la chasse aux dangers de Napo, une ressource européenne, peut servir de support visuel pour renforcer l'aptitude à identifier les risques – dans ce cas-ci, dans une cour arrière. Un guide pour l'enseignant qui identifie tous les risques et un document pour l'élève sont disponibles.

Téléchargement gratuit sur le site [Web Napo](#)

Feuilles-conseils

Les feuilles-conseils du ministère du Travail pour les jeunes travailleurs, les lieux de travail et les parents abordent les sujets de la sécurité au travail et des normes d'emploi - comme les droits à un salaire équitable et les congés. Voici quelques suggestions d'utilisations de ces nouvelles feuilles-conseils complètes:

- **Jeunes travailleurs** – distribuez-la à tous les élèves des programmes d'éducation coopérative.
- **Employeurs et superviseurs** – remettez un exemplaire aux lieux de travail où vos élèves effectueront leur stage afin de leur rappeler ce qui est attendu d'eux.
- **Parents** – donnez-la aux élèves des programmes d'éducation coopérative pour qu'ils la remettent à leurs parents ou donnez-la vous-même aux parents à l'occasion d'une rencontre parent/enseignant.

Vous trouverez ces documents sur le site principal du [Ministère du Travail rubrique Jeunes Travailleurs](#) ou sur le site Web [Travailleurs en santé, travailleurs avisés! rubrique Feuilles-Conseils](#).

CONFÉRENCIERS INVITÉS DANS LA SALLE DE CLASSE

Les enseignants et les élèves apprécient un conférencier qui renforce le cours de l'enseignant dans le cadre du programme de santé et sécurité ou des exigences de

politique. La CSPAAAT n'administre plus le Programme de sensibilisation des jeunes au travail ni ne fournit de ressources à ce sujet.

Si vous cherchez un expert communautaire capable de parler de la sécurité des jeunes travailleurs lors d'une assemblée d'élèves ou dans la salle de classe, voici quelques noms d'organismes à contacter:

1. Programme de sensibilisation à la santé et la sécurité
Services de prévention et de sécurité au travail
courriel - hsapregistrations@wsps.ca ou numéro sans frais: 1 877 494-9777
2. Programme de sensibilisation pour les jeunes travailleurs
Centres de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses
courriel - ywap@whsc.on.ca
3. Mon travail en sécurité: Rob Ellis
courriel - rob@mysafework.com ou Jess@mysafework.com
4. Fil de Vie - Association de soutien aux familles des victimes de tragédies au travail
courriel - speakersbureau@threadsoflife.ca

Ressources pour sensibiliser aux dangers de chute dans le secteur de la construction

La collection de ressources gratuites que le ministère du Travail a mise au point contient un jeu interactif «Repérer les dangers», des vidéos et des feuilles-conseils pour vous aider à présenter vos leçons sur les risques de chute et préparer les élèves à une formation pour un emploi. Ces ressources conviennent surtout aux élèves du cours de technologie de la construction et aux élèves des programmes d'éducation coopérative qui attendent un placement.



AFFICHES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Le ministère du Travail offre plus de 20 affiches gratuites que vous pouvez [télécharger](#), imprimer et afficher dans votre salle de classe! Vous pouvez demander aux élèves de choisir une affiche qui se rapporte au type de travail qu'ils feront durant leur stage dans le cadre de leur programme d'éducation coopérative, de l'imprimer et de la présenter en classe pour discuter notamment des types de dangers qui existent au travail et des mesures à prendre pour protéger les travailleurs contre les blessures et maladies professionnelles.



Élèves qui s'intéressent à des professions dans les soins communautaires ou les soins de santé

Vérifiez les ressources sur le [site Web du ministère du Travail](#): publications sur des sujets liés aux soins de santé, vidéos, diffusion sur le Web, affiches et autres renseignements.

Autres ressources en matière de santé et sécurité

Vous cherchez des renseignements et ressources en matière de santé et sécurité sur les exploitations agricoles, les dangers de chute, le matériel mobile, les exploitations mineures et autres? Consultez la [section des sujets et publications du site Web du ministère du Travail](#).

Âge minimum légal pour travailler en Ontario ou visiter des lieux de travail en Ontario

Informations exactes sur le site du Ministère du Travail

Lieux de travail et Âge minimum pour travailler	Âge minimum pour visiter un lieu de travail
<p>Établissements industriels (p. ex., bureaux, magasins, arénas et endroits où l'on sert des repas)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 ans <p>La plupart des usines, dont les cuisines de restaurant, les ateliers de réparations d'automobiles, les buanderies, les entrepôts, les endroits dans les épicerie et supermarchés où l'on prépare des viandes ou des fruits et légumes, et les aires de réception et d'expédition dans les épicerie et supermarchés</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 ans <p>Travaux d'exploitation forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 ans 	<p>Le règlement relatif aux établissements industriels* (<i>Règlement 851</i>, L.R.O. 1990) pris en application de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> établit l'âge minimum légal des travailleurs à des endroits comme les bureaux, les magasins, les arénas, les restaurants et les usines. Les jeunes personnes qui n'ont pas l'âge minimum légal ne peuvent pas travailler à ces endroits. Elles peuvent toutefois les visiter, à condition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'elles soient accompagnées d'une personne qui atteint l'âge de la majorité légale (18 ans); • qu'elles soient guidées pendant leur visite de l'établissement industriel (bureau, magasin, aréna, usine, etc.); • qu'elles soient dans un endroit de l'établissement industriel qui sert à vendre des choses; • qu'elles soient dans un endroit de l'établissement industriel où le public est généralement autorisé.

À noter: Les règles ci-dessus ne s'appliquent pas aux personnes qui travaillent comme artiste ou interprète dans le monde du spectacle ou de la publicité, au sens [du paragraphe 4\(4\) du règlement relatif aux établissements industriels](#).

Lieux de travail et Âge minimum pour travailler	Lieux de travail et Âge minimum pour travailler
Chantiers de construction <ul style="list-style-type: none"> • 16 ans • 	L'âge minimum légal est de 16 ans pour visiter un chantier où des travaux sont réalisés.
Mines à ciel ouvert, installations minières <ul style="list-style-type: none"> • 16 ans Mines souterraines <ul style="list-style-type: none"> • 18 ans Travaux réalisés sur des fronts de taille dans une mine à ciel ouvert <ul style="list-style-type: none"> • 18 ans 	Le règlement relatif aux mines et aux usines minières* (Règlement 854, L.R.O. 1990) pris en application de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> autorise les jeunes personnes à visiter des mines ou des installations minières, à condition qu'elles soient accompagnées d'un guide et qu'elles soient sous la direction de ce guide.
Nettoyage de vitres 18 ans	Sans objet.

*Ces règlements n'existent qu'en anglais.

À noter: Les jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans ne peuvent pas travailler pour le compte d'un employeur pendant les heures de classe, à moins qu'ils aient obtenu la permission de s'absenter de l'école, conformément à la Loi sur l'éducation. Voir le Règlement de l'Ontario 374/10, (Apprentissage parallèle dirigé et autres dispenses de fréquentation scolaire). Éducation coopérative : La plupart des activités se trouvent dans le document de ressource. Les renvois aux pages (p. ex., p 34) correspondent à des activités du programme [Travailleur avisé, travailleur en santé!](#) de 2008 pour l'éducation coopérative.

ACTIVITÉS APPUYANT LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION GÉNÉRALES EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ

PREMIÈRE INSCRIPTION À UN PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE	DEUXIÈME INSCRIPTION À UN PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE
<p>Bingo sur la sécurité (p. 46)</p> <p>Présentation de cas (p. 49) – ou Bonnes pubs (p. 40)</p> <p>Vidéo sur les 7 choses que vous devez savoir (p. 61)</p> <p>Conférenciers invités - p. 8 de la présente ressource</p> <p>Repérer les dangers - p. 2 de la présente ressource</p> <p>Chasse aux dangers de NAPO - p. 7 de la présente ressource</p> <p>En 2014-2015 : Sensibilisation des travailleurs du ministère du Travail = Module électronique 101 – voir p. 3 de la présente ressource¹⁰¹</p>	<p>Explorer des problèmes de sécurité des travailleurs (p. 43)</p> <p>Vidéo «Lost Youth» - p. 6 de la présente ressource</p> <p>Conférenciers invités - p. 8 de la présente ressource</p> <p>Sensibilisation des travailleurs - Module électronique – p. 3 de la présente ressource</p> <p>Votre salaire est-il équitable? – p. 2 de la présente ressource</p> <p>Vidéos du ministère du Travail - p. 4 de la présente ressource</p> <p>Vidéo sur les lunettes de sécurité – p. 5 de la présente ressource</p>

MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION	ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS OU APPRENANT LES APTITUDES À LA VIE QUOTIDIENNE
<p>Utilisez des activités mentionnées pour les première et deuxième inscriptions à des programmes d'éducation coopérative si les élèves n'ont jamais été inscrits. Voici toutefois des suggestions pour un apprentissage davantage axé sur le secteur (invitez un conférencier spécial associé à leur majeure haute spécialisation) et le nouvel examen Passeport Sécurité.</p> <p>Annonces télévisées de la CSPAAAT - p. 6 de la présente ressource</p> <p>Conférenciers invités – p. 8 de la présente</p>	<p>REMARQUE : Le guide Travailleur avisé, travailleur en santé!</p> <p>Ressources pour les enseignants dont les élèves présentent des besoins d'apprentissage particuliers vous présente des leçons spéciales. Vous pourriez également consulter le guide Travailleur avisé, travailleur en santé! destiné au personnel enseignant du niveau élémentaire. Certaines de ces activités se trouvent dans ces ressources.</p>

<p align="center">MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION</p>	<p align="center">ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS OU APPRENANT LES APTITUDES À LA VIE QUOTIDIENNE</p>
<p>ressource NOUVEAU : Vidéo sur les lunettes de sécurité – p. 5 de la présente ressource</p>	<p>Quelles sont mes responsabilités au travail (p. 58)</p> <p>Charades* (p. 43): peuvent être modifiées</p> <p>Bingo sur la sécurité* (p. 46): peut être modifié</p> <p>Casse-tête (p. 41)</p> <p>Veillez à ce que la sécurité arrive en tête!* (p. 48)</p> <p>Vidéos de Napo et de Rod Stickman – p. 5 de la présente ressource</p> <p>Chasse aux dangers de NAPO - p. 7 de la présente ressource</p>